

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2023

Nombre de
Conseillers élus

15

L'an deux mille vingt-trois, le 07 septembre
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en
fonction

14

Présents : M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING,
Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - Mme Brigitte OSTERTAG - M. Luc RIEFFEL
- Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Baptiste IDCZAK - Mme Aurélie LHOMMÉ -
M. Benoît RINGENBACH - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND -
Mme Brigitte ESTERMANN

Conseillers
présents

14

Absent excusé et non représenté : /

Absents : /

A donné procuration : /

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

5. Chasse

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 mai 2023, le Conseil Municipal a approuvé la consultation par écrit des propriétaires pour l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse et a décidé de l'affecter à la couverture des cotisations des assurances accident agricole.

Monsieur le Maire précise que la majorité requise est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune :

- Nombre de propriétaires concernés : 405
- Surface totale des terrains concernés : 626 ha 13 a 98 ca
- Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 287
- Surface globale appartenant à ces propriétaires : 568 ha 76 a 25 ca

Après avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse qui s'est réunie le mardi 5 septembre 2023 en mairie.

5.1. Définition de la consistance des lots

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il s'agit de déterminer la consistance des 2 lots de chasse. La Commission Communale Consultative de la Chasse a émis un avis favorable sur la consistance des lots de chasses communales telle qu'exposée ci-dessous.

➤ **Lot n°1**

282 ha, situé à l'est de la RD 21

dont 76 ha boisés environ sur le ban communal de Bruebach

➤ **Lot n°2**

343 ha, situé à l'ouest de la RD 21

dont 72 ha boisés environ sur le ban communal de Bruebach

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, après avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse, à l'unanimité **approuve** la constitution des deux (2) lots de chasse communaux tels que définis ci-dessus pour la période 2024-2033.

BRUEBACH le 08 septembre 2023

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

